

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 5 octobre 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture des procurations et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Isabelle VILTART

Ordre du jour :

- Validation de l'Ad'AP
- Mise en place du dispositif de « participation citoyenne »
- Résiliation du bail avec Monsieur Lemaire et location de terres communales à Monsieur Desmis
- Récompenses des maisons fleuries
- Prime de fin d'année au personnel communal
- Subvention exceptionnelle
- Remboursement de sinistre

Questions diverses

1 – Validation de l'Ad'AP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Société SOCOTEC, retenue au précédent Conseil, a établi un agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments communaux recevant du public.

Il présente le calendrier sur 6 années et le soumet au Conseil municipal.

Pour : unanimité

2 – Mise en place du dispositif de « participation citoyenne »

Monsieur le Maire présente le « protocole de participation citoyenne » comme un partenariat entre l'État, la commune et les habitants, pour permettre le développement de comportement dit de « sécurité partagée », un « outil » efficace pour lutter contre les atteintes aux biens.

Il explique que la commune devra être décomposée en quartiers et qu'une personne digne de confiance sera désignée pour chaque quartier pour devenir « les yeux et les oreilles » de la gendarmerie.

Il ajoute que le Major Duchemin nous conseille de désigner une personne pour le centre ville + 1 à chaque sortie de village.

Il propose de mettre en place ce protocole sur la commune.

Pour : unanimité

3 – Résiliation du bail avec Monsieur Lemaire et location de terres communales à Monsieur Desmis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que Monsieur Lemaire Bernard a fait part de son souhait de résilier le bail consenti avec la commune pour la location de la parcelle

cadastrée ZB n°10 d'une superficie de 1,526 ha (lieudit Sole de la Remise de Justice) dans le cadre de sa cessation d'activité.

Il propose de passer un nouveau bail pour cette parcelle de terre à cultiver avec Monsieur Desmis Christophe pour 9 années consécutives qui commenceront avec la récolte 2016 et finiront avec celle de 2024.

Pour : unanimité

4 – Récompenses des maisons fleuries

Monsieur le Maire propose de valider les montants attribués cette année pour les récompenses des maisons fleuries :

- 1^{er} prix : chèque cadeau de 40 euros (6 bons),
- Du 2^{ème} au 5^{ème} prix : chèque cadeau de 20 euros (10 bons),
- Félicitations : chèque cadeau de 10 euros (40 bons).

Pour : unanimité

5 – Prime de fin d'année au personnel communal

Monsieur le Maire propose d'attribuer, comme chaque année depuis 1999, une prime au personnel communal et de la passer à 600 euros brut.

Cette prime est versée à tous les agents (stagiaires, titulaires, contractuels, contrats d'avenir et apprentis) présents au 1^{er} novembre 2015 et au prorata de l'horaire de l'agent. Les agents à temps complet ayant moins de 6 mois d'ancienneté percevront 50 % de celle-ci.

Pour : unanimité

6 – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 150 € à la société colombophile de Rosières « Le Messenger » pour sa participation aux commémorations patriotiques (lâchers de pigeons).

Pour : unanimité

7 – Remboursement de sinistre

Monsieur le Maire propose d'accepter le remboursement de 424,30 € des Assurances Mutuelles de Picardie pour le sinistre du 21 mars 2014 concernant des vitraux de l'église brisés. Il ajoute que le sinistre est désormais soldé.

Pour : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Madame ROUVROY s'interroge sur l'état de fonctionnement de la balayeuse.

Monsieur le Maire répond qu'elle est toujours en réparation, que des réglages sont à effectuer et que son ancienneté (12 ans) ne permet pas de trouver les pièces facilement.

Il appelle également au civisme de chaque Rosiérois et lui demande de balayer devant sa propriété.

Monsieur PROOT évoque le courrier reçu par l'ensemble des Présidents d'associations les informant de changements dans la mise à disposition de matériel communal.

Monsieur le Maire dit que, désormais, lorsqu'une association organise une manifestation, elle doit se procurer le matériel aux ateliers municipaux et le ramener à des horaires bien précis. Plus aucune livraison ne sera effectuée.

Madame MAILLE-BARBARE suggère plus de souplesse dans les horaires donnés pour aller chercher et rendre le matériel.

Madame ROUVROY rappelle que, dans le cadre des 25 ans de l'Association culturelle, un concert-spectacle sera donné par l'Orchestre de cuivres d'Amiens le vendredi 9 octobre à 20 h 30 à la salle multifonctions.

Madame MAILLE-BARBARE ajoute que la représentation théâtrale des « Joyeux Lurons du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher » aura lieu le samedi 6 février 2016.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21h10.